

## *M<sup>e</sup> Adélaré Archambault*

### *Avocat et politicien*



Fils de François et de Delphine Bouthillier, Adélaré Archambault est né le 24 avril 1860, à Saint-Paul-l'Ermitte. Il fit son cours classique au collège de L'Assomption d'où il sortit en 1885 avec le titre de bachelier ès arts. Il se rendit aussitôt auprès de ses parents, à Holyoke (Mass.) où ils avaient émigré quelques temps auparavant.

« Ayant suivi un cours de droit pendant trois ans, il fut admis au barreau du Massachusetts en 1888. Il pratiqua d'abord le droit à Holyoke. En 1890, il fut reçu au barreau du Rhode Island et vint se fixer à Woonsocket où il est toujours demeuré depuis.

« Avec feu M. le Dr Joseph Hills, son ami intime, il prit une part très active au groupement des nôtres par la fondation ou le maintien de sociétés locales de langue française. Il se trouva ainsi tout naturellement jeté dans les bras politique. Il choisit l'étendard des démocrates auquel il n'a jamais cessé d'être fidèle.

« En 1901 et 1902 il siégea à la Chambre des députés de Rhode Island. En 1903, visant plus haut, il fut élu, par une forte majorité lieutenant-gouverneur de l'État. Battu en 1904, il se cantonna dans la politique municipale et devint maire de Woonsocket en 1906 et 1907.

« En 1904, il se portait à nouveau candidat au poste de lieutenant-gouverneur du Rhode Island. Le parti démocrate étant alors très affaibli dans l'État ne put réussir à le faire élire. Il reçut cependant beaucoup vote.

« En 1916, il revenait à la mairie de Woonsocket pour la troisième fois. À l'automne de 1918, il ne se reporta pas candidat.

« Durant les quatre ans qu'il passa à la mairie, M<sup>e</sup> Archambault lutta principalement pour obtenir une base de répartition des taxes plus juste et plus conforme à la situation individuelle des fortunes.

« Bien que politicien, M<sup>e</sup> Adélaré Archambault n'a ni abandonné, ni même négligé la pratique du droit. Au contraire, travailleur par nature, il n'a jamais cessé de l'étudier et de se tenir ainsi familier avec toutes les nouvelles lois. Aussi est-il considéré, à juste titre, comme une autorité indiscutable en droit civil.

« Il est admis au barreau pour le circuit fédéral de la Nouvelle-Angleterre. Depuis 1895 il est commissaire de la Cour supérieure de la province de Québec pour les États-Unis.

« Dévoué envers ses compatriotes et croyant sincèrement à l'esprit d'association il est membre de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et des Forestiers franco-américains.

« Dans sa jeunesse, à Holyoke, il fut secrétaire et président de l'Union canadienne. À Woonsocket, il a été successivement secrétaire, président du Cercle national dramatique et président du conseil de l'Institut canadien français, n<sup>o</sup> 4, de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.

« Lors de la fondation de cette dernière société, en 1900, il en fut nommé avocat-conseil. Depuis, il a toujours été réélu à ce poste par les divers Bureaux généraux qui se sont succédé<sup>1</sup> ».

1. Marie-Louise Bonier, *Débuts de la colonie franco-américaine, de Woonsocket, Rhode Island.*

*Arbre généalogique  
d'Adélard Archambault*

*Jacques France vers 1629 Françoise Tourault*

*Laurent Montréal 07/01/1660 Catherine Marchand*

*Jacques Montréal 15/02/1694 Françoise Aubuchon*

*Jacques Boucherville 20/03/1725 Marguerite Loiseau*

*Jean-Baptiste L'Assomption 19/07/1751 Marie Louise Vaillant*

*Jean-Baptiste Repentigny 24/06/1793 Marie Josephe (Josette) Archambault*

*François Repentigny 19/10/1824 Henriette Emond*

*François Saint-Sulpice 28/02/1854 Delphine Bouthillier*

*Adélard (célibataire)*